

INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

Sur titre avec épreuve

SESSION 2025

Extrait de l'arrêté d'ouverture n° 2024-34 du 15 juillet 2024 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Filière Médico-Sociale – Catégorie A

Ouvert par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités et les établissements publics affiliés ou conventionnés aux Centres de Gestion des départements : des Côtes d'Armor, du Finistère, de L'Ille et Vilaine et du Morbihan.

Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux (conformément aux dispositions du décret n°2010-311 du 22 mars 2010)

NOMBRE DE POSTES	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'EPREUVE
Ouvert pour 50 postes	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires : <ul style="list-style-type: none">- Soit du diplôme d'Etat d'infirmier- Soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique- Soit du diplôme d'infirmier délivré par l'école universitaire de la principauté d'Andorre- Soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier	Epreuve orale : A partir du 27 janvier 2025 à Saint-Brieuc	L'épreuve d'admission consiste en : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 1^{er} octobre au 6 novembre 2024**

- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : www.cdg22.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr portail national des concours et examens professionnels, pour le 6 novembre 2024 minuit (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 6 novembre 2024 - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d'inscription.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 1^{er} octobre au 14 novembre 2024**

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 14 novembre 2024, minuit, heure métropole, dernier délai
- OU par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 14 novembre 2024, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.
- OU au Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 14 novembre 2024, 17h30 dernier délai

La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 14 novembre 2024 (déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, ou par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG22 avant 17h30, jusqu'au 14 novembre 2024, minuit, heure métropole, dernier délai).

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté. (même posté dans les délais)

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du Centre de Gestion 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30